



Fiscalité sur indemnités transactionnelles

Par Engagee

Bonjour,

Suite a un licenciement pour faute grave que j'ai contesté, nous avons convenu avec mon ex-employeur, de signer un accord transactionnel. Le montant de cet accord est inferieur a ma remuneration annuelle(nette) et inferieur aux montants des indemnités legales si nous avions signé une rupture conventionnelle. Dans ce cas, le montant de l'indemnité transactionnelle est elle soumise a CSG et CRDS?

Merci